

**Annecy-le-Vieux le 26 mai 2008**



**Groupe Valeurs et Gouvernance  
19 clos des trolles  
74940 ANNECY-LE-VIEUX**

à

**Monsieur le Maire d'Annecy-Le-Vieux**

**Question orale pour le Conseil Municipal du vendredi 30 mai 2008**

Monsieur le Maire,

La solidarité est une valeur qui nous est chère. Elle est une priorité en ces temps difficiles.

Nous demandons, comme nous l'avons proposé dans notre campagne, la révision des tarifs communaux et la mise en place d'une politique tarifaire adaptée à chacun en fonction du Quotient Familial.

Les tarifs doivent être systématiquement dégressifs dès le deuxième enfant et fonction des revenus et ne pas dépendre d'une demande d'aide auprès du CCAS; chacun a sa dignité. Les tarifs au Quotient Familial sont pratiqués dans une majorité de communes, notamment à Annecy, Cran, Meythet, et ce, pour toutes les activités péri et extrascolaires, sportives ou culturelles.

Notre commune d'Annecy-le-Vieux peut se permettre cette politique familiale et solidaire.

Une simple comparaison avec la commune voisine d'Annecy, nous permet de constater que les tarifs pratiqués sur notre commune sont élevés. A titre d'exemple le périscolaire maternelles est facturé ici 56 € par trimestre contre 36 € pour l'année à Annecy et pour des services de même qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux

**Pour le Groupe Valeurs et Gouvernance,**

**M-C. Miscioscia**

**Conseillère municipale**